

PASSERELLES

VERS LE COLLOQUE DE L'UNIVERSITÉ JACQUES-LACAN

LES 25 & 26 MAI 2013

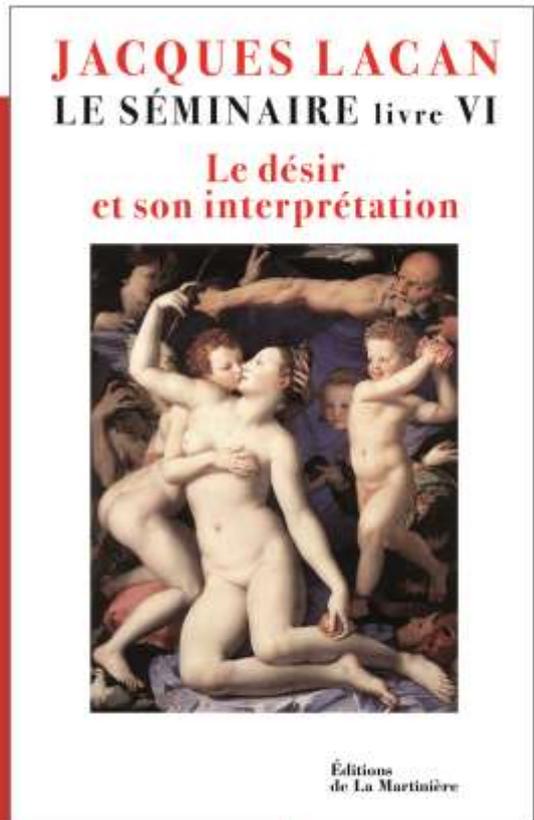
Vendredi 26 avril 2013
Passerelles 12

UNIVERSITÉ POPULAIRE JACQUES-LACAN
Colloque animé par Jacques-Alain Miller

LE DÉSIR ET LA LOI

MAISON DE LA MUTUALITÉ
24, RUE SAINT-VICTOR PARIS 5^e
LES 25 & 26 MAI 2013

INSCRIPTIONS : INDIVIDUELLE 85 €, ETUDIANT 42 €, FORMATION PERMANENTE 185 €
- RENSEIGNEMENTS : uforca@wanadoo.fr



EN LIBRAIRIE LE 6 JUIN 2013

La sortie en librairie du Séminaire VI est prévue pour le 6 juin. Jacques-Alain Miller présentera le livre et répondra aux questions durant deux heures, en conclusion du colloque. Ce sera donc le dimanche 26 mai, de 11h à 13h. Le texte qu'il a rédigé pour le dos de la couverture, et que nous publions en primeur, indique dans quel esprit il invite à lire *Le désir et son interprétation* : comme une intervention dans notre actualité la plus brûlante.

Que montre Lacan ? Que le désir n'est pas une fonction biologique ; qu'il n'est pas coordonné à un objet naturel ; que son objet est fantasmatique. De ce fait, le désir est extravagant. Il est insaisissable à qui veut le maîtriser. Il vous joue des tours. Mais aussi, s'il n'est pas reconnu, il fabrique du symptôme. Dans une analyse, il s'agit d'interpréter, c'est à dire de lire dans le symptôme le message de désir qu'il recèle.

Si le désir déroute, il suscite en contrepartie l'invention d'artifices jouant le rôle de boussole. Une espèce animale a sa boussole naturelle, qui est unique. Dans l'espèce humaine, les boussoles sont multiples : ce sont des montages signifiants, des discours. Ils disent ce qu'il faut faire : comment penser, comment jouir, comment se reproduire. Cependant, le fantasme de chacun demeure irréductible aux idéaux communs.

Jusqu'à une époque récente, nos boussoles, si diverses qu'elles soient, indiquaient toutes le même nord : le Père. On croyait le patriarcat un invariant anthropologique. Son déclin s'est accéléré avec l'égalité des conditions, la montée en puissance du capitalisme, la domination de la technique. Nous sommes en phase de sortie de l'âge du Père.

Un autre discours est en voie de supplanter l'ancien. L'innovation à la place de la tradition. Plutôt que la hiérarchie, le réseau. L'attrait de l'avenir l'emporte sur le poids du passé. Le féminin prend le pas sur le viril. Là où c'était un ordre immuable, des flux transformationnels repoussent incessamment toute limite.

Freud est de l'âge du Père. Il a beaucoup fait pour le sauver. L'Eglise a fini par s'en apercevoir. Lacan a suivi la voie frayée par Freud, mais elle l'a conduit à poser que le Père est un symptôme. Il le montre ici sur l'exemple d'Hamlet.

Ce que l'on a retenu de Lacan - la formalisation de l'Œdipe, l'accent mis sur le Nom-du-Père - n'était que son point de départ. Le Séminaire VI déjà le remanie : l'Œdipe n'est pas la solution unique du désir, c'est seulement sa forme normalisée ; celle-ci est pathogène ; elle n'épuise pas le destin du désir. D'où l'éloge de la perversion qui termine le volume. Lacan lui donne la valeur d'une rébellion contre les identifications assurant le maintien de la routine sociale.

Ce Séminaire annonçait « le remaniement des conformismes antérieurement instaurés, voire leur éclatement ». Nous y sommes. Lacan parle de nous.

Jacques-Alain Miller

Un extrait du dernier chapitre

Les normes sociales sont problématiques. Leur détermination se situe ailleurs que dans leur fonction d'adaptation. S'il est une expérience qui doive nous l'apprendre, c'est bien celle de l'analyste.

La dimension du désir est toujours latente, mais aussi toujours présente, sous toute relation intersubjective. Elle se trouve dans un rapport d'interaction, d'échange, avec tout ce qui se cristallise dans la structure sociale.

Ce que je désigne par le mot de culture - mot auquel je tiens fort peu, et même pas du tout - c'est une certaine histoire du sujet dans son rapport au *logos*. Assurément, le rapport au *logos* a pu rester masqué au cours du temps, et, à l'époque où nous vivons, il est difficile de ne pas voir quelle béance il représente, à quelle distance il se situe d'une certaine inertie sociale. C'est pour cette raison que le freudisme existe à notre époque.

Quelque chose de ce que nous appelons culture passe dans la société. Le rapport entre les deux, nous pouvons provisoirement le définir comme un rapport d'entropie, pour autant que ce qui passe de la culture dans la société inclue toujours quelque fonction de désagrégation.

Ce qui se présente dans la société comme la culture - et qui est donc entré, à des titres divers, dans un certain nombre de conditions stables, elles aussi latentes, qui déterminent les circuits des échanges à l'intérieur du troupeau - y instaure un mouvement, une dialectique, qui y laisse ouverte la même béance que celle à l'intérieur de laquelle nous situons la fonction du désir. C'est en ce sens que nous pouvons poser que ce qui se produit comme perversion reflète, au niveau du sujet logique, la protestation contre ce que le sujet subit au niveau de l'identification, en tant que celle-ci est le rapport qui instaure et ordonne les normes de la stabilisation sociale des différentes fonctions.

Nous pourrions dire en somme que quelque chose s'instaure comme un circuit tournant entre, d'une part, le conformisme, ou les formes socialement conformes, de l'activité dite culturelle - l'expression devient ici excellente pour définir tout ce qui de la culture se monnaie et s'aliène dans la société - et, d'autre part, toute structure semblable à celle de la perversion, pour autant qu'elle représente au niveau du sujet logique, et par

une série de dégradés, la protestation qui, au regard de la conformisation, s'élève dans la dimension du désir, en tant que le désir est rapport du sujet à son être.

C'est ici que s'inscrit cette fameuse sublimation dont nous commencerons peut-être à parler l'année prochaine.

Qu'est-ce que la sublimation, en effet ? C'est la forme même dans laquelle se coule le désir. Ce que Freud nous indique en effet, c'est justement que cette forme peut se vider de la pulsion sexuelle - ou, plus exactement, que la pulsion elle-même, loin de se confondre avec la substance de la relation sexuelle, est cette forme même. Autrement dit, fondamentalement, la pulsion peut se réduire au pur jeu du signifiant. Et c'est ainsi que nous pouvons aussi définir la sublimation.

La sublimation, comme je l'ai écrit quelque part, est ce par quoi peuvent s'équivaloir le désir et la lettre. Ici - en un point aussi paradoxal que l'est la perversion, entendue sous sa forme la plus générale comme ce qui, dans l'être humain, résiste à toute normalisation - nous pouvons voir se produire cette apparente élaboration à vide que nous appelons sublimation, et qui, dans sa nature comme dans ses produits, est distinct de la valorisation sociale qu'on lui donnera ultérieurement.

La sublimation se place comme telle au niveau du sujet logique, là où s'instaure et se déroule tout ce qui est, à proprement parler, travail créateur dans l'ordre du *logos*. De là, viennent plus ou moins s'insérer dans la société, viennent plus ou moins trouver leur place au niveau social, les activités culturelles, avec toutes les incidences et tous les risques qu'elles comportent, jusques et y compris le remaniement des conformismes antérieurement instaurés, voire leur éclatement.

Texte adapté pour cette publication en ligne. – JAM

N'attendez plus, inscrivez-vous !

Vous pouvez adresser vos textes à : cdls@wanadoo.fr ; jp.deffieux@orange.fr

EDITION PASSERELLES

Penelope Fay, Xavier Lacombe, Guislaine Panetta

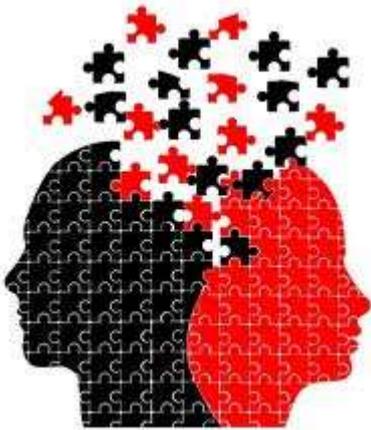
L'habit fait le moine

Catherine Lacaze-Paule

Section clinique de Bordeaux

Le droit d'être soi même

En janvier 2013, à Agen, un père de deux enfants, Arnault, comptable de son métier, a définitivement obtenu, à sa demande, sa réassignation sexuelle. Il est donc juridiquement une femme et s'appelle désormais Marie. Ce qui fait l'inédit de ce jugement est l'obtention de cette modification qui s'est non seulement faite sans aucune intervention chirurgicale, mais également sans expertise psychiatrique ou psychologique. Les juges ont admis que seuls les témoignages et l'attestation unique de son médecin généraliste confirmant la prise d'un traitement hormonal suffisaient pour établir ce changement.



Depuis 1992, la Cour de cassation avait en effet donné comme repère pour l'exercice du droit en matière de transsexualisme, la nécessité d'apporter la preuve « du syndrome du transsexualisme » et d'un traitement médico-chirurgical attestés au moyen d'une expertise judiciaire. Certains tribunaux privilégiaient donc la médecine et la chirurgie, quand d'autres estimaient que les traitements hormonaux suffisaient à établir le processus de changement de sexe.

Mais, le 14 mai 2010, une circulaire ministérielle invitait à répondre favorablement à ces demandes si l'irréversibilité du changement de sexe était démontrée. Même si, en 2012, la Cour de cassation revenait un peu en arrière, en indiquant qu'il était préférable que ces éléments soient attestés par une expertise judiciaire ; tout, depuis, semble aller très vite.

Aussi, en janvier 2013, le jugement d'Agen entériné, participe de cette avancée notable dans la réponse de la civilisation, en France et dans le monde, de la question du transsexualisme. Notons d'abord le souhait du requérant d'Agen, de conserver intacte son intégrité corporelle, contrairement au patient de la présentation de malade faite par le Dr Lacan en 1975 qui voulait se faire opérer (...ou mourir). Pourrait-on alors avancer que ce cas ne se réduit par à cette « erreur du transsexuel » qu'affirmait Lacan en 1971, qui est de « de prendre l'organe pour le signifiant », mais « oubliant la nature » qu'un usage autre du signifiant devient actif au nom de la jouissance ?

Sans dessus-dessous, sans dessous dessus

On avait admis que le sexe n'était pas affaire de génétique, ni d'organe ; que vouloir changer de sexe n'était plus un trouble de santé psychique de longue durée. Le DSMV va le confirmer en mai 2013 semble-t-il. Mais il ne confirmera pas encore que le discours est en soi suffisant. A l'instar de la Suisse, de l'Allemagne ou de la Suède, certains promoteurs de loi invitent en effet à renoncer aux pratiques - qualifiées de barbares - d'hormonothérapie, de féminisation faciale, d'implantation d'une prothèse mammaire, de traitement d'hormonothérapie à visée féminisante, de rééducation de la voix ou de suppression de la pilosité masculine.

De même, ils posent la cruelle question de la stérilisation forcée qui prive les personnes transgenres de la libre disposition de leur corps et de leur droit à la parentalité au nom de la « non-réversibilité ». « Le principe du respect dû à la vie privée justifie que l'état civil indique le sexe dont la personne a l'apparence » avait déjà estimé en mars 2010 le Ministère de la Justice.

Bref, pour ceux qui prônent le droit à choisir son sexe, le seul critère d'un changement d'état civil devrait être l'autodiagnostic, le vécu identitaire et social des personnes transgenres. Une simple démarche en mairie, accompagnée le cas échéant de témoins, devrait, à l'avenir, suffire à modifier son identité.

Que recouvre cette autodétermination du sujet ? Est-ce un auto-engendrement du sujet ?

On notera un changement de parangon. Autrefois, il fallait soulever ou baisser l'habit pour attester de son sexe. Désormais, l'habit sera la preuve. L'attestation et la déclaration seront la confirmation. Ce petit chamboulement topologique met nos repères sans dessus-dessous. Est-ce l'habit qui fait le moi ? L'image spéculaire dont il s'agit dans ces cas ? Ou de l'habit qui fait le moine comme l'avait enseigné Lacan à propos du perroquet de Picasso dans le séminaire XX, chasuble qui leste l'objet *a* ? Ou encore, l'habit comme la robe de Lol .V Stein : comme ego, comme sinthome qui recouvre le vide ? Ou enfin l'habit entendu comme genre, se révélera-t-il être un nom de jouissance ?

À côté, le mariage pour tous, c'est déjà tellement plus simple....

Le signifiant, femme, homme et transgenre

Avec l'extension du droit à choisir selon ses désirs, on est en droit de se demander quel usage sera fait du signifiant homme-femme au XXI siècle. Depuis mars 2013, on sait qu'il y a exactement 500 000 Népalais qui se sont déclarés dans la catégorie transgenre. Cette avancée est due au militantisme de Buhmika Shrestha, actrice népalaise transgenre devenue politicienne. Elle a conduit à la reconnaissance officielle des droits à un troisième sexe, suite à une décision historique de la Cour suprême en 2007 visant à assurer des droits aux personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles, transsexuelles et intersexuelles. Cette démarche est soutenue par les Nations unies qui, par un film intitulé *Out of the closet*, encouragent à « révéler son homosexualité ou son genre », et prône l'émancipation des genres. En comparaison, les campagnes Benetton avec Lea, le mannequin transgenre, c'est *old-fashion*.

Hit and Miss

Pour conclure, appuyons-nous sur la fiction qui précède de peu certains faits de société. *Hit and Miss* est une série anglaise. Elle peut se traduire par « essai et erreur » ou à « l'aveuglette », dans le sens d'hasardeux.

Hit and Miss est diffusée en France depuis février. Mia est une transsexuelle non opérée qui travaille comme tueuse à gages. L'histoire raconte qu'elle découvre avoir eu un fils avec l'une de ses anciennes petites amies décédée du cancer.



Elle est alors nommée tutrice légale du garçon, ainsi que des trois autres enfants de son ex, qui vivait dans une ferme du Yorkshire. Tout en continuant à travailler comme assassin, Mia apprend à exercer son rôle parental.

Clinique ordinaire de l'AMP : l'asexualité Dans le melting pot du désir d'enfant

Catherine Vacher-Vitasse

Section clinique de Bordeaux

L'article de loi de bioéthique L2141-2, modifié le 7 juillet 2011, stipule que « l'assistance médicale à la procréation a pour objet de remédier à l'infertilité d'un couple ou d'éviter la transmission à l'enfant ou à un membre du couple d'une maladie d'une particulière gravité. Le caractère pathologique de l'infertilité doit être médicalement diagnostiqué ». L'AMP créée pour secourir ces couples infertiles, se voit de plus en plus sollicitée pour répondre à des demandes concernant une modalité de la sexualité empêchant la reproduction spontanée.

A l'avenir, ces demandes seront sûrement de plus en plus courantes, puisque la nouvelle législation se propose d'élargir l'accès de l'AMP à tous, quelle que soit la sexualité de chacun. La question peut être posée de savoir si les équipes médicales - un minimum divisées par certaines demandes concernant le rapport au corps et à la sexualité - continueront à s'interroger une fois que la nouvelle loi sera votée.

Mais à la division des médecins ne répond pas obligatoirement celle des membres d'un couple, comme en témoignent les trois vignettes cliniques que je vous propose. Des couples dits hétérosexuels, mais sans relations sexuelles, demandent de plus en plus souvent l'accès à l'AMP. En général, leurs demandes sont satisfaites dans les prises en charge médicales à la procréation.

L'asexualité, dans son sens le plus large, est l'état d'une personne qui ne ressent pas d'attraction sexuelle pour une autre personne. L'asexualité a également été définie comme désintéressé pour le sexe ; sa prévalence, d'après Wikipedia, est estimée à 1%.

Nous recevons parfois, au cas par cas, chacune de ces demandes ; et cela n'est pas sans nous interroger.



Premier couple adressé par un médecin du Centre d'AMP.

Monsieur, 41 ans, vient seul, sa femme n'ayant pu s'absenter de son travail. Depuis sept ans de vie commune, ils n'ont jamais pu avoir de relations sexuelles avec pénétration. Madame, 40 ans, n'a pas de désir. Ils ont pourtant essayé afin qu'elle soit enceinte mais la douleur stoppait toute tentative. Cette vie sexuelle leur convient très bien. Ce qu'ils veulent, c'est un enfant. Ils en ont donc fait la demande au Centre d'AMP. Madame viendra me voir quelques mois plus tard. Elle me dit qu'auparavant, elle avait vécu pendant douze ans avec un homme dont elle avait été enceinte. Et sa grossesse avait été interrompue par une IVG. Cet homme, précise-t-elle, n'avait pas de désir sexuel pour elle.

Cette brève approche invite à poursuivre, à trouver la clé de ces énigmes, peut-être.

Il n'en sera rien. Le couple ne demandera à faire « qu'une brève sexothérapie de couple ». La FIV1 est alors programmée.

Le second couple se presse à ma consultation. Ils ont demandé l'AMP et « un avis psy » a été souhaité. Ils sont venus accompagnés de leur fille de 5 ans et tiennent à m'expliquer en sa présence – « car elle est au courant de tout » – qu'elle a été conçue par FIV, car ils n'ont jamais eu de relations sexuelles. Ils viennent donc demander assistance pour un deuxième enfant.

Madame a déjà rencontré un psychothérapeute et un sexologue. Ses démarches n'ont pas été couronnées de succès. Pour Monsieur, « cela a été compliqué mais il s'est résigné, il l'aime suffisamment pour faire ce sacrifice ». La première équipe rencontrée pour la conception de leur fille n'a fait aucune difficulté pour accéder à leur demande (FIV avec examens et transfert d'embryon sous anesthésie générale). Ils ne comprennent donc pas pourquoi il leur est demandé de me rencontrer.

Lorsque je reçois Madame seule, elle me dit que sa mère ne lui parlait jamais de sexualité et ne voulait pas qu'elle sorte pour... qu'elle ne soit pas enceinte !

Objet précieux de ses parents, ma patiente m'explique être née après plusieurs fausses couches et une grossesse extra-utérine.

Elle se perdit en venant au rendez-vous suivant et je ne la revis pas. Le couple fit savoir qu'il changeait d'équipe et retourna vers la précédente, qui avait été moins regardante. S'agissait-il

d'un refus du corps sur le mode hystérique, d'un vaginisme dont la clinique nous enseigne qu'il surgit souvent chez des personnes qui n'ont pu se construire un corps ?

Troisième couple. Depuis qu'ils ont décidé d'avoir un enfant, ils n'ont plus de relation sexuelle. C'est pour le moins paradoxal ! Les rapports sexuels programmés ont eu raison de leur désir. Madame s'en passe très bien et Monsieur aussi, car, depuis plusieurs mois, chaque essai se solde par un échec. Monsieur préfère ne plus s'y confronter. Lui qui, avant de la rencontrer, allait de conquêtes féminines en conquêtes féminines, souhaite très fort avoir un enfant avec elle mais ne peut plus lui faire l'amour. Il constate bien que cette panne survient au moment précis où il peut avoir accès à la paternité, mais il ne souhaite pas s'interroger plus avant. La FIV est programmée. Elle leur apportera la solution.

Il n'y a certes pas de norme et de normalité sexuelle. Il y a un malentendu entre les sexes.



Entre un homme et une femme, le rapport ne peut s'écrire. Il se bricole. Leur bricolage à eux est donc l'abstention. Chacun est pour l'autre un partenaire symptôme. Nul ne peut certes prédire ce que seront les enfants de ces couples. La division subjective que nous avons essayé d'introduire n'a pas été perçue. La médecine s'applique à gommer l'inexistence du rapport sexuel avec la toute-puissance de la science. La nouvelle loi le

consacrera. Pour un certain nombre, dans un choix élaboré, la PMA pourra être une solution heureuse. Pour d'autres sujets réduits à leur plus-de-jouir, elle semble plus périlleuse.

Sinthome, désir et loi

Marie-Claude Chauviré-Brosseau

Section clinique d'Angers

Antonio, bientôt 40 ans, a tenu à réaliser une vie familiale et sociale selon le modèle œdipien, malgré « la morosité » qu'il ressent. « Le choix de la famille m'empêche de dériver trop loin », dit-il. En effet, une jouissance sexuelle « non basique » s'est mise en place pour lui dès ses 10 ans, par le biais du travestisme. Jeune adulte, il aime les femmes « hyper féminines » et les travestis. Ce qui l'attire, c'est « le plus du sexe masculin sur l'hyperféminité de ces personnes ». Ainsi, « l'ambiguïté entre le masculin et le féminin » le fait « languir » et lui permet le rapport sexuel.

Il fait appel à un analyste quand il rencontre une femme « très féminine » qui lui plaît et qui est amoureuse de lui. Il pressent une difficulté pour lui à vivre en couple et veut, dit-il, dépasser son « fantasme de femme inaccessible » comme des amis ont pu le lui suggérer. Il fonde alors une famille et se réalise professionnellement dans un domaine qu'il a très tôt investi, accédant, de plus, à un poste à responsabilités. « Mais tout cela reste bien morose » dit-il, « c'est comme un ECG plat », en comparaison avec la période où il vivait des relations passionnelles avec des femmes « hyper féminines » et faisait de rares rencontres sexuelles avec des travestis prostitués.

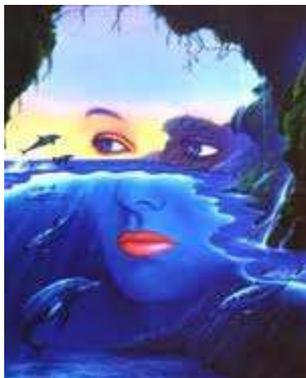
C'est essentiellement dans sa vie de famille qu'Antonio ressent, dit-il, des « moments de retrait » ou « d'enfermement ». Peu avant la naissance de son premier enfant, il trouve une solution : avoir des discussions sur Internet avec des travestis ou des transsexuels, échanges qui le font aussi « languir ». Il passe rarement à l'acte et préfère soutenir à sa compagne - pour ne pas la perdre - qu'il ne s'agit que de virtuel. Parfois, il utilise aussi l'écriture pour lui parler de cette attirance sexuelle « parallèle » et de ses difficultés dans sa vie. Il aime écrire comme il le faisait pendant son adolescence dans un journal intime. « J'ai toujours aimé cela, écrire et jouer avec les mots ».

Antonio a adopté avec une certaine aisance le dispositif analytique et vient régulièrement depuis cinq ans me parler de tout cela.

Comme le précise J.-A. Miller dans son dernier séminaire², Antonio se confronte ici à une jouissance qui ne dépend pas de la transgression de l'interdit et qui ne s'atteint pas dans cette dialectique. Il s'agit ici d'une jouissance positivée comme celle d'un corps qui se jouit, d'un événement de corps ; une jouissance traumatique, contingente, non dialectique qu'on retrouve dans le sinthome.

J.-A. Miller met en parallèle cette jouissance avec la jouissance féminine supplémentaire selon Lacan. Chez Antonio, la jouissance est liée à une absence de castration qui le situe dans un *pousse-à-la-femme*. Il rejoint malgré tout la logique que J.-A. Miller décrit pour les névrosés, qui consiste à dire : « Finalement un enfant c'est encore mieux que l'organe qui vous manque et, une fois qu'on a introduit l'amour maternel dans cette partie, ça y est, tout se suit : la famille, la société, la religion, la suite... et ça efface ce qui de la féminité résiste précisément à la logique de l'*Aufhebung*, à la logique dialectique de perdre pour retrouver ».

La psychanalyse et l'écriture, cette jouissance qui ne s'inscrit Son mode de jouir, s'il est Nom-du-Père, n'en est pas La parole adressée à l'analyste jouissance dans un bien-dire et particulier quant au vide familiale et sociale. Le lien devenu pour lui un appui nécessaire, à son nouage



chez Antonio, viennent border pas dans le lien social œdipien. disjoint de la loi signifiante du moins référé à la loi du langage. permet un déplacement de sa dans le lien à l'Autre, en parfois ressenti dans la vie psychanalytique semble être supplémentaire, actuellement sinthomatique.

² Miller J.-A., Séminaire 2011, *L'Être et l'Un*, Cours du 9 février 2011, inédit.

LE COLLOQUE DE L'UNIVERSITE JACQUES-LACAN

ANIME PAR JACQUES-ALAIN MILLER

Le désir et la loi

*Samedi 25 mai 2013, 10h-18h - Dimanche 26, 9h-13h
à la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris*

BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner avec votre règlement à
UFORCA, 15, place Charles Gruet, 33000 Bordeaux

INDIVIDUELLE : 85 €

FORMATION MEDICALE CONTINUE : 85 €

ETUDIANTS : 42 € (sur justificatif)

Nom / prénom :

Adresse-CP-ville :

.....Email :

FORMATION PERMANENTE : 185 €

Les bulletins d'inscription et les dossiers sont à adresser avant le 1 mai 2013

Nom / prénom du salarié :

Nom et adresse complète de l'institution :

.....

Tél. : Fax : Email :

Nom du responsable Formation Permanente :

UFORCA POUR L'UPJL